

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

Puy du Fou, immatriculé au RCS de La Roche-sur-Yon B 347 490 070, SAS au capital de 3.038.125 €, dont le Siège Social est situé à : CS 70 025, 85590 Les Epesses, France.

Le Puy du Fou organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Votre séjour au Puy du Fou ! ».

Le jeu est ouvert du 02 mai à 08h00, heure de Paris (France) au 30 septembre 2017 à 23h59 minutes, heure de Paris (France).

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique cliente ou non auprès du Puy du Fou, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://concours-photo-puydufou.xg1.li/>  
La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **ARTICLE 3 : MODALITE DE PARTICIPATION**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook ou d'une adresse mail et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://concours-photo-puydufou.xg1.li/>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permission d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
  - Le joueur ne peut participer qu'une fois au Jeu mais peut revenir pour consulter la galerie.
  - Le jeu sera organisé du 02-05-2017 08:00 au 30-09-2017 23:59.
  - 6 sélections de gagnants par le jury auront lieu durant toute la durée du jeu, à raison d'1 tous les mois.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://concours-photo-puydufou.xg1.li/>

#### **ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS**

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Chaque mois, les photos de deux gagnants seront sélectionnées par le jury composé de membre du Puy du Fou parmi les participants pour remporter l'un des lots mis en jeu.

À la fin du jeu, le même jury composé de membre du Puy du Fou sélectionnera la photo qui remportera le séjour pour 4 personnes durant la saison 2018.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant chaque sélection par le jury.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, ainsi que l'indication leurs villes et départements de résidence dans toute manifestation publipromotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- **Dotations de mai** : 2 lots de 4 billets GRAND PARC + CINESCENIE 2017  
Prix moyen généralement constaté des lots : 216 €
- **Dotations de juin** : 2 lots de 4 billets GRAND PARC 2017 + PASS EMOTION  
Prix moyen généralement constaté des lots : 180 €
- **Dotations de juillet** : 2 lots de panier cadeaux comprenant :

- 1 peluche Vikings
- Panoplie enfant (au choix) : Tunique Mousquetaire + Fleuret Mousquetaire OU Robe Cybèle
- Caramels tendres au Beurre salé, 180g
- 2 mini mugs Puy du Fou
- 1 calendrier 2018 « 40 ans »
- 1 livre « Sur les pas de Bouton d'Or »
- 1 carnet noir + 2 stylo métal Puy du Fou

Prix moyen généralement constaté des lots : 118,30€

- **Dotations d'août** : 2 lots de panier cadeaux comprenant :
  - 1 peluche Vikings
  - Panoplie enfant (au choix) : Tunique Mousquetaire + Fleuret Mousquetaire OU Robe Cybèle
  - Caramels tendres au Beurre salé, 180g
  - 2 mini mugs Puy du Fou
  - 1 calendrier 2018 « 40 ans »
  - 1 puzzle « Charette »
  - 1 jeu des 7 erreurs

Prix moyen généralement constaté des lots : 120,30€

- **Dotations de septembre** : 2 lots de 4 billets GRAND PARC + CINESCENIE 2018
- Prix moyen généralement constaté des lots : 216€

- **Dotations à l'issue du jeu-concours:**

Un séjour pour la saison 2018 pour 4 personnes d'une valeur de 1 100€ . Le séjour comprend :

- 2 jours d'accès au Grand Parc
- Pass Emotion pour les 2 journées
- Cinéscénie
- 1 nuit + petit-déjeuner dans l'hôtel « La Citadelle »
- Déjeuner du premier jour au Bistrot
- Dîner du premier jour à L'Ecuyer Tranchant
- Déjeuner du second jour à L'Auberge

## **ARTICLE 6 : ACHEMINEMENT DES LOTS**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots physiques seront envoyés aux gagnants par voie postale dans le mois suivant la réception des coordonnées.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire

pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation au Jeu nommé « Vos plus belles photos du Puy du Fou ». implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon

quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://concours-photo-puydufou.xg1.li/> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu nommé « Vos plus belles photos du Puy du Fou » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude.

En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

#### **ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : CS 70 025, 85590 Les Epesses, France

#### **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont

enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

#### **ARTICLE 10 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CS 70 025, 85590 Les Epesses, France. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.